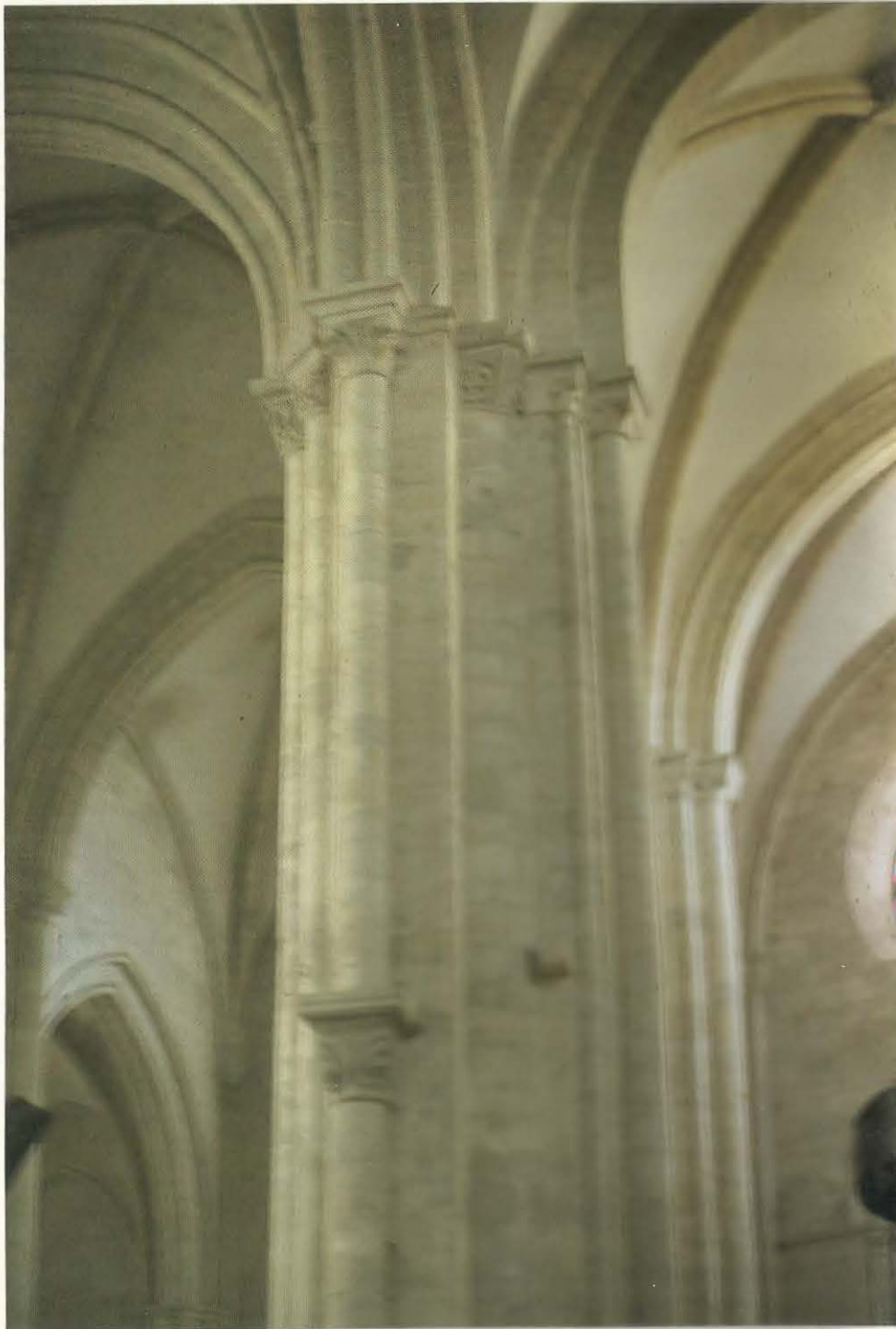
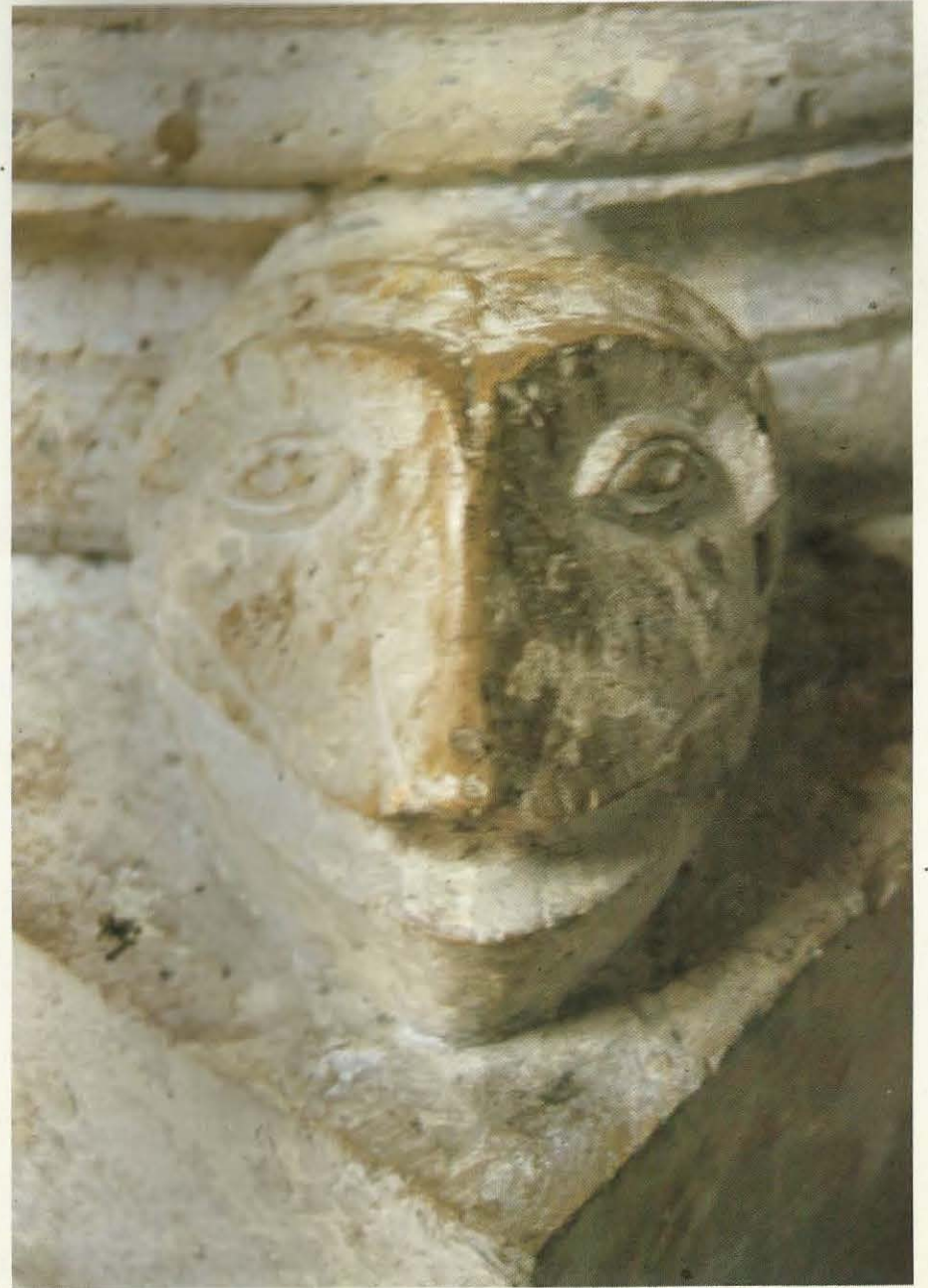


NOTRE-DAME SOUS L'ANCIEN RÉGIME



Bras sud du transept et collatéraux

Photocomposition Atelier G. POTTIN - Tél. 01 64 94 05 86
Imprimerie Municipale d'Etampes



Archives Municipales d'Etampes



Fresque murale de l'Ecce Homo, sacristie, XVI^e siècle

*Illustration 1^{ère} de couverture :
Tête de tortue, base du pilier nord-est de la seconde travée de la nef*

Peinture murale du martyre de Sainte-Julienne, collatéral sud du chœur, XVI^e siècle



Annoncée pour l'an 1000, la fin du monde n'a pas eu lieu. En remerciement, le début du second millénaire a été marqué par la construction de nombreuses cathédrales et églises.

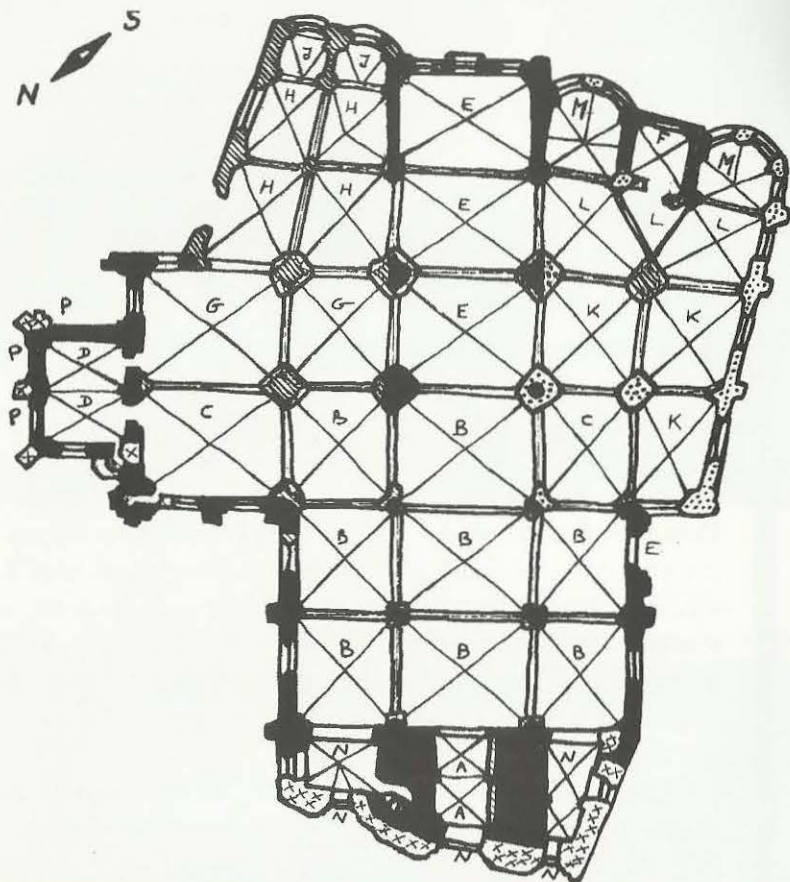
Ainsi, Robert le Pieux décida de doter Etampes, alors ville royale, de plusieurs lieux de culte, et décida d'y édifier l'église Notre-Dame.

En cette fin de millénaire, la majestueuse collégiale Notre-Dame est à nouveau à l'honneur : la restauration de ses vitraux est en cours ; et son orgue, remarquable instrument du XVI^e siècle, a été restauré et réinstallé. Son inauguration, en Septembre 1998, permettra au travers d'harmonies successives, d'emplir les voûtes millénaires, et d'évoquer les mystères inhérents à ce lieu.

La Collégiale Notre-Dame du Fort, un des joyaux du patrimoine Etampoïse, méritait que son histoire soit retracée.

C'est à cette découverte que vous convie avec talent Monsieur Clément Wingler, Archiviste.

Patrice MAITRE
Maire-Adjoint
délégué à la Culture



LEGENDES

- 1130 - 1140 : niveau inférieur clocher-porche (A), trois premières travées nef (B), transept (C), ossuaire-sacristie (D)
- 1140 - 1150 : niveau supérieur et flèche du clocher-porche, progression nef et chœur (E), chapelle latérale (F)
- 1150 - 1160 : doublement transept nord (G), doublement collatéraux nord (H), nouvelles chapelles (J)
- 1160 - 1180 : doublement transept sud (K), collatéraux sud (L), chapelles (M)
- XIII^e-XVI^e siècle : avant-corps de façade et chapelles latérales (N), reconstruction de la sacristie (P)

PLAN : C. WINGLER

0 5 10 m

NOTRE-DAME

Architecture et vie religieuse
sous l'Ancien Régime

par

Clément Wingler

Directeur du Patrimoine historique et des Archives municipales

A.M.E

4, rue Sainte-Croix - 91150 ETAMPES

SOMMAIRE

| | |
|--|--------|
| AVANT-PROPOS | p. 1 |
| PLAN DE L'EDIFICE | p. 2 |
| I. LE MONUMENT | p. 6 |
| ● Une fondation royale | p. 6 |
| ● L'Eglise du XII ^e siècle | p. 8 |
| ● L'architecture intérieure | p. 9 |
| ● L'architecture extérieure | p. 10 |
| ● Peintures murales et vitraux | p. 11 |
| ● Les orgues | p. 13 |
| ● Objets d'art | p. 13 |
| ● Vandalisme révolutionnaire | p. 14 |
| II. L'INSTITUTION | p. 15 |
| ● Organisation du chapitre | p. 15 |
| ● Biens et droits financiers du chapitre | p. 16 |
| ● Pouvoirs de justice du chapitre | p. 17 |
| ● D'un chapitre à l'autre | p. 18 |
| ● Les Chapelains | p. 20 |
| ● Les autres officiers de l'église | p. 22 |
| ● Curé et paroisse | p. 23 |
| III. LA DÉVOTION | p. 25 |
| ● Dons, legs, rentes et fondations | p. 25 |
| ● La vénération des corps-saints | p. 26 |
| ● Une cérémonie religieuse au XV ^e siècle : Le Salut par personnages | p. 27 |
| ● Les funérailles de Jean de Foix et le passage du corps d'Anne de Bretagne | p. 27 |
| NOTES | p. 29 |
| ANNEXES | p. 31 |
| I. Liste des abbés de Notre-Dame (1082-1193) | p. 31, |
| II. Liste des chantres de Notre-Dame (1210-1665) | p. 32 |
| III. Liste des curés et vicaires de la paroisse Notre-Dame (1545-1792) | p. 33 |
| SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE | p. 36 |

LA COLLÉGIALE NOTRE-DAME

1020 - 1789



ogé pour quelques jours non loin de la Cathédrale, je m'endors et je m'éveille dans sa pensée... Tout à l'heure, jusqu'au soir, je serai repris par l'enchantement devant cet unique joyau d'une ville...

Je suis entré de nouveau dans l'église, j'ai recherché et retrouvé la joie que me prodigue toujours ce doux combat des ténèbres et des clartés mystiques...

... Ma pensée, caressée par les chants, s'agite et se déroule comme le serpent charmé, et s'étonne, d'abord de l'ombre. La porte franchie, une seule impression me domine : le sentiment du grandiose, dans la nuit savamment organisée et approfondie.

Mais voici qu'au fond les fenêtres trouent le mur de clartés. Je commence à voir...

Mes yeux s'habituent. L'ordre réel des choses s'est révélé. Mais à la réalité la poésie n'a rien perdu.

Au fond de l'abside, les vitraux sont comme les astres calmes dans le firmament..."⁽¹⁾.

Belle et presque fantastique rencontre que celle d'Auguste Rodin et de l'église Notre-Dame, par un petit matin de 1911. L'étrange et calme majesté du lieu trouve peut-être en l'artiste aux yeux de poète, son interprète le plus sensible, lui qui n'hésite pas, guidé par l'émotion, à élever la collégiale au rang de cathédrale. Et qui persiste dans sa touchante sincérité puisque Notre-Dame figure en bonne place dans l'ouvrage qu'il fait paraître sur les "Cathédrales de France".

Aimée des artistes, Notre-Dame l'est également des historiens qui, depuis plus de cent ans, cherchent à percer le secret de ses étapes de constructions, à retrouver la trace des objets d'art qu'elle a pu abriter pendant ses périodes les plus fastes, et à reconstituer la trame de son existence institutionnelle.

Le présent livret n'ambitionne pas d'apporter des réponses définitives ou exhaustives à l'ensemble de ces questions. Il n'est qu'un document de synthèse, fruit du dépouillement des archives actuellement accessibles au chercheur.

à ETAMPES, Juin 1998
Clément WINGLER

I. LE MONUMENT

Le visiteur qui découvre l'église pour la première fois ne peut qu'être surpris par le parti-pris d'anarchie qui semble avoir présidé à l'établissement de son plan de construction.

Bien loin de traduire les intentions du roi Robert le Pieux, son fondateur vers 1022, il est en fait le résultat de cinq principales campagnes de travaux étalées sur près de cent ans, entre 1130 et 1230 environ, dont les principes directeurs ont été soumis à des variations successives et répétées.

L'absence presque totale de sources d'archives pour la période concernée ne facilite pas la datation précise de ces phases de construction.

UNE FONDATION ROYALE

L'accession au trône de la dynastie capétienne en 987, place Etampes et sa région au coeur du domaine royal. En moins d'une décennie, la ville devient le lieu de résidence favori des souverains.

Sous le règne de Robert II le Pieux, roi de France de 996 à 1031, fils d'Hugues Capet, la physionomie de la cité se transforme profondément suite à la création d'une agglomération nouvelle à quelques kilomètres au nord du bourg primitif d'Etampes-les-Vieilles.

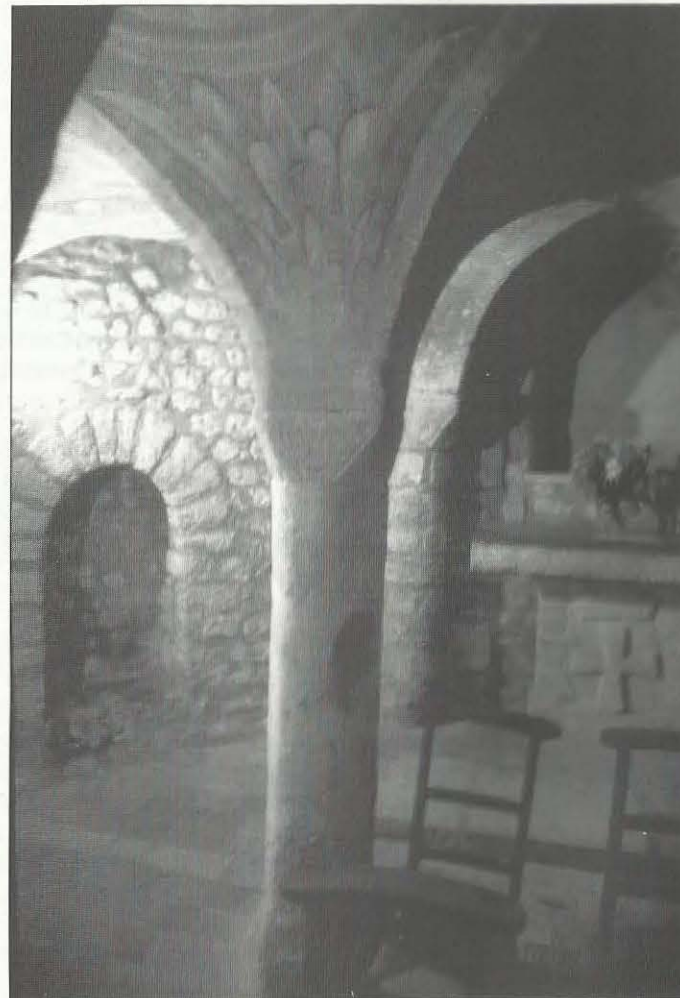
La ville neuve, qui prend le nom d'Etampes-le-Châtel, se constitue progressivement à l'intérieur d'un périmètre délimité par trois édifices prestigieux, de fondation royale, édifiés vers 1020 : le palais du Séjour, l'église Saint-Bazile (orthographe traditionnelle), et la première collégiale Notre-Dame.

De ce premier sanctuaire placé sous l'invocation de la Vierge Marie, dont on sait qu'il était encore inachevé en 1046⁽²⁾ ne subsiste aujourd'hui que la crypte, vraisemblablement bâtie entre 1025 et 1050. Petite, de forme rectangulaire, elle s'achève à l'est par une abside à trois pans garnie de six colonnes qui soutiennent une voûte d'arête simple. Les fenêtres qui à l'origine éclairaient l'abside ont été murées au XII^e siècle pour ne plus servir que de niches.

La construction de cette église primitive a été voulue par Robert le Pieux, comme le confirme la chronique de son règne écrite par son contemporain Helgaud, abbé de Fleury : "*in 1022, fecit rex Robertus monasterium sanctae Mariae in Stampensi castro*"⁽³⁾.

Tout au long de son règne, Robert fonde nombre de sanctuaires, tant pour le salut de son âme que pour renforcer l'alliance entre l'Eglise et la jeune dynastie capétienne au pouvoir encore fragile. En quelques années, le domaine royal se couvre de chantiers de construction qui donnent naissance à Saint-Aignant d'Orléans, Saint-Pierre et Saint-Rémy de Senlis, Saint-Bazile d'Etampes, et Notre-Dame de Melun.

Tout comme à Melun, Notre-Dame d'Etampes n'est tout d'abord qu'une petite chapelle, peut-être édiflée à l'emplacement d'un sanctuaire plus ancien dédié à Saint-Serin⁽⁴⁾ mais dont l'importance en tant que lieu de culte situé à quelques pas de la résidence royale, est souligné dès l'origine par la présence d'un collège de douze chanoines.



Crypte, v. 1025-1050

L'ÉGLISE DU XII^e SIÈCLE

La reconstruction de l'église débute en 1130. De la chapelle précédente n'est conservée que la crypte. Les premiers éléments de la construction nouvelle voient le jour au sud-ouest de la crypte, entre 1130 et 1140 : niveau inférieur du clocher-porche, prolongé par les trois premières travées de la nef, la troisième étant ouverte sur un transept de deux travées à gauche, et d'une travée à droite.

Une deuxième tranche de travaux s'échelonne de 1140 à 1150. Elle s'achève par la construction des niveaux supérieurs et de la flèche du clocher-porche, et par la progression de la nef vers un chœur de trois travées terminé par un mur plat.

L'église présente alors un plan assez régulier qui va être modifié au cours des décennies suivantes par des ajouts et des agrandissements successifs.

Dès la fin de la deuxième campagne de construction, il apparaît que l'édifice n'est pas assez vaste. Son élargissement est dès lors décidé, mais l'harmonie du nouveau plan se trouve contrariée par l'irrégularité des terrains constructibles bordant l'église et les rues adjacentes.

Les travaux sont entrepris en deux temps, de 1150 à 1160, puis de 1160 à 1180. Est tout d'abord concerné le côté nord de la nef et du chœur : le transept est doublé, et quatre nouveaux collatéraux ouvrent la deuxième et la dernière travée du chœur, pour se terminer par deux chapelles.

Les travaux portent ensuite sur le côté sud qui connaît un agrandissement presque comparable : doublement du bras du transept, construction de deux collatéraux ouverts sur la deuxième travée du chœur et terminés par deux chapelles. Les voûtes du transept sont surélevées pour atteindre la hauteur de la nef, donnant à l'édifice son aspect d'"église-halle".

Le résultat de ces travaux s'avère conforme à la volonté de bâtisseurs recherchant un vaste espace intérieur plutôt qu'une régularité des proportions. La largeur de l'édifice est portée à 47 m, sa longueur demeure de 57,50 m et sa superficie atteint désormais 1930 mètres ⁽⁵⁾. Le gros oeuvre de la collégiale ne connaît plus de transformation marquante par la suite, si ce n'est une dernière campagne de construction vers 1225-1250, qui vise principalement la façade occidentale, élargie par un avant-corps percé de trois portails et prolongé de part et d'autre de la base du clocher-porche, par deux chapelles donnant dans les bas-côtés de la nef.

Vers la même époque, le sommet des murs est garni d'une couronne de créneaux ⁽⁶⁾.

L'ARCHITECTURE INTÉRIEURE

Du fait de l'élargissement de l'édifice entre 1150 et 1180, la superficie de la nef et de ses bas-côtés apparaît trois fois plus petite que celle de l'ensemble formé par le transept, le chœur et les collatéraux.

La nef comporte deux niveaux d'élévation, le premier étant caractérisé par des grandes arcades brisées, et le second par des fenêtres vraisemblablement agrandies après 1150. Les voûtes d'arêtes, dont la présence dès le XII^e siècle est probable, ont été rebâties au XIX^e siècle, dans le cadre d'un grand programme de restauration élaboré par Viollet le Duc.

Au contraire de la nef, les bas-côtés et la croisée du transept conservent leur voûte d'arêtes d'origine. Des arcs-formerets aux caractéristiques semblables à celles du vaisseau central, personnalisent la croisée. Quant aux bras du transept primitif construit entre 1130 et 1140, ils ont été rehaussés entre 1150 et 1180, au moment de leur doublement. En témoignent les colonnes dégarnies et non porteuses qui ornent le bras gauche et la croisée du transept, de même qu'un départ de corniche, interrompu à mi-hauteur, visible au niveau des combles. Le bras droit est éclairé par deux roses aménagées lors de la campagne de 1160-1180.

Les travées du chœur, d'une dimension totale de 30 mètres de long sur 14 mètres de large ⁽⁷⁾, sont délimitées par des piliers massifs dont le noyau central en forme de croix est visuellement allégé par la présence à son pourtour, d'une multiplicité de colonnettes engagées. Ces piliers présentent leur configuration d'origine, au contraire de ceux de la croisée du transept qui, tout d'abord de simple forme cylindrique (1130-1140), ont vu leur taille s'épanouir et leur physionomie se transformer par l'adjonction de nombreuses colonnettes au gré des travaux d'agrandissement des bras du transept (1150-1180).

Les bas-côtés du chœur (ou collatéraux) sont ornés de majestueuses clefs de voûte représentant des anges et des rois.

La sacristie est la partie la plus récente de l'église. Construite entre 1513 et 1515, elle repose sur les fondations de l'ancien ossuaire édifié entre 1130 et 1140. Les peintures qui en décorent presque entièrement les murs intérieurs ont été commandées par l'abbé Delanoue au XIX^e siècle ⁽⁸⁾. Ce dernier a peut-être également présidé à la mise en peinture de la crypte, datée de la même époque.

L'ARCHITECTURE EXTERIEURE

Le niveau inférieur du clocher-porche a été bâti au même moment que la nef (1130-1140), les niveaux supérieurs et la flèche sont avec le chœur, le résultat de la seconde grande campagne de travaux (1140-1150). La flèche octogonale, de 55 mètres d'élévation, est flanquée à son niveau supérieur de clochetons percés de trois niveaux d'arcatures ajourées, que l'on retrouve par exemple à l'abbatiale de la Trinité de Vendôme. Les trois niveaux supérieurs de la flèche sont ajourés d'arcatures en plein ceintre sur chacune des faces.

L'avant-corps de la façade occidentale de l'église, rebâti et élargi vers 1225-1250, se distingue par ses trois portails à la décoration sobre. Les ornements sont géométriques ou végétaux : jambages ornés d'un rang de perles, frise des chapiteaux garnie de feuillages, voussures sans motif. Seul le tympan du portail principal bénéficie d'une sculpture élaborée, malheureusement mutilée. Son linteau retrace des épisodes de la vie de la Vierge. On distingue, de gauche à droite, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Annonce faite aux Bergers par l'Ange, le Massacre des Innocents, et la Fuite en Egypte. La partie supérieure du tympan représente le Sommeil et l'Adoration des Mages, qui encadrent une Vierge en Majesté, personnage central et surdimensionné.

Le portail latéral sud, dit "*Portail Royal*", sculpté vers 1140-1150, est peut-être l'élément architectural le plus impressionnant de l'édifice, malgré les mutilations dont il a fait l'objet lors du saccage de la ville par les troupes protestantes en 1562.

Son emplacement est inusité, n'étant pas intégré dans la façade occidentale comme le veut la tradition. "*Il est implanté au point d'intersection des deux espaces publics les plus importants d'Etampes-le-Châtel, à savoir le marché, lieu central de commerce et de rencontre, et la voie d'accès au château royal. ... le portail était destiné en premier lieu aux spectateurs laïcs...*"⁽⁹⁾.

Un nettoyage récent du portail a permis la mise à jour d'éléments de polychromie présents sur toute sa surface.

Le tympan, partie centrale du portail, est consacré à l'Ascension : le Christ est placé au centre, debout, flanqué de deux anges de part et d'autre. Les deux rangées inférieures de la voussure sont ornées des 24 Vieillards de l'Apocalypse, "*noyau de la cour céleste*", alors que la voussure extérieure abrite 14 prophètes qui annoncent la venue du Messie. Le linteau abrite 14 personnages difficiles à identifier.

L'identité des six statues-colonnes ancrées sur les pieds-droits demeure mystérieuse. Il s'agit peut-être "*de deux reines à l'extérieur, de deux hommes non royaux (dont Moïse) au milieu, et de deux rois à l'intérieur*"⁽¹⁰⁾.

Les statues-colonnes sont surmontées de chapiteaux qui forment une frise historiée illustrant la vie du Christ, selon le principe d'une opposition symbolique entre la victoire du bien et les manifestations du mal. Ainsi, on distingue de gauche à droite, des scènes de l'Enfance du Christ (Adoration des Mages, Nativité, Annonciation, Visitation), puis de la Passion (Entrée à Jérusalem, les Saintes femmes au Tombeau, Marie-Madeleine reconnaissant le Christ), auxquelles s'opposent, sur l'ébrasement gauche, des scènes de Tentation (Tentation dans le Désert, Seconde Tentation du Christ), et sur l'ébrasement droit, le Pêché Originel, puis Adam et Eve chassés du Paradis.

Si les noms des sculpteurs du portail nous demeurent inconnus, une comparaison stylistique des statues-colonnes d'Etampes avec celles du Portail Royal de la Cathédrale de Chartres s'impose. Ce dernier a été érigé vers 1145-1150.

PEINTURES MURALES ET VITRAUX

La collégiale Notre-Dame abrite deux intéressantes peintures murales du XVI^e siècle représentant le martyr de Sainte-Julienne (collatéral sud du chœur) et la scène de l'Ecce Homo dans la Passion du Christ (sacristie).

Selon "*La Légende Dorée*"⁽¹¹⁾, Julienne était une jeune fille de Nicomédie (auj. Izmit en Asie Mineure) que son père avait l'intention de marier au préfet du lieu, le païen Euloge. Devant le refus de Julienne d'unir sa vie à Euloge, sauf conversion de ce dernier au christianisme, celle-ci fut tout d'abord brutalisée par son père, puis livrée à Euloge qui, ne pouvant vaincre sa détermination, décida de lui faire subir le martyre. Julienne fut alors plongée dans un chaudron de plomb fondu, mais une intervention divine le fit refroidir instantanément. La sainte eut alors la tête tranchée.

La peinture murale représente la scène du chaudron. Julienne se tient de face, nimbée, les mains réunies en prière, le visage impassible, et le regard tourné vers un de ses bourreaux. Celui-ci la regarde avec étonnement, de même que son complice qui s'efforce désespérément d'attiser le feu sous le chaudron. Le costume des deux hommes, de couleurs vives, est celui de soldats du début de la Renaissance. La scène se déroule dans un palais, comme en témoigne l'arrière plan où se détachent des colonnes aux chapiteaux richement décorés, et des hautes fenêtres garnies de vitraux. La Sainte-Julienne (16 février) fut célébrée à Notre-Dame jusques vers le milieu du XIX^e siècle. Une relique de la sainte, conservée dans une châsse, était alors portée en procession autour de la paroisse⁽¹²⁾, pour sauvegarder les habitants des épidémies et faciliter les accouchements.

La genèse de la fresque murale de l' "Ecce Homo" est mieux connue. Le compte de la fabrique de Notre-Dame pour les années 1513 à 1515, conservé aux Archives communales ⁽¹³⁾, nous apprend que la statue de la Vierge destinée à orner cette peinture, commandée par le chapitre de la collégiale dès la fin de la construction de la sacristie en 1515, était encore la même année dans l'atelier du "peintre Hanry dit Requin."

Sur la gauche de la fresque, on peut reconnaître le Christ de la flagellation, clairement identifié par une légende en caractères gothiques avec les mots "Ecce Homo". Aux pieds du Christ, se trouve une cellule dotée d'une ouverture grillagée par laquelle on distingue le visage grimaçant de Barrabas.

Le centre et la droite de la fresque sont occupés par une large place bordée d'arcades où une foule composée de personnages divers (soldats, prêtres, particuliers...) observe le Christ. Un personnage à figure menaçante émerge du groupe et s'avance vers le supplicié : le grand prêtre juif qui prononce le mot "Crucifigatur".

Surplombant ces événements, se tient Dieu le Père entouré d'anges.

Quant aux vitraux de la collégiale, ils ressortissent à deux époques : celle de la Renaissance (XVI^e siècle) et celle du renouveau Saint-Sulpicien (fin XIX^e siècle. - début XX^e siècle).

S'agissant du premier groupe, l'art du verre et de la lumière s'exprime avec une particulière intensité dans le vitrail des Sibylles, prophétesses des temps bibliques, élevé dans le bas-côté nord. La finesse de la composition et sa remarquable homogénéité lui ont valu un classement au titre des monuments historiques.

Une autre composition du XVI^e siècle retient l'attention : celle du Baptême du Christ, œuvre de Jean Hue, qui illumine la façade méridionale.

Les vitraux modernes représentent soit des grisailles, soit des scènes figuratives tirées de la vie des saints et des Évangiles. A ce deuxième ensemble appartiennent les verrières de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, conçues par Louis Koch, consacrées à Innocent III et au Concile d'Etampes de 1130, ainsi qu'à Saint Bernard. Ce dernier vitrail est daté de 1891. La façade méridionale s'orne d'une représentation du pape martyr Saint-Clément, due à Gerente, et d'un vitrail de Saint-Jean de Matha, fondateur des Trinitaires en 1213, installé en 1890. Remarquons également un vitrail de Saint-Fiacre, patron des jardiniers, conçu par Janin en 1891. La verrière du chœur présente la Pentecôte, par Louis Koch (1894), ainsi que Saint-Louis et Saint-Jean l'Évangéliste, signés Charles Champigneulle fils (1901).

Enfin, la chapelle du Sacré-Cœur voit rayonner le vitrail de la Crucifixion, œuvre de Bruin l'aîné (v. 1900).

LES ORGUES

Notre-Dame abrite un remarquable instrument dont plusieurs éléments remontent à la fin du XVI^e siècle. Comme le précise le professeur d'orgues Xavier Eustache, "le buffet porte la date de 1587, et ... plusieurs jeux du premier clavier (dessus de montre, prestant, nazard, doublette, cymbale) remontent sans hésitation possible à la construction même de l'instrument au XVI^e siècle. D'autres jeux incomplets (bourdon 8, flûte 4, cymbale, tierce), mais de la même époque, ont pu être complétés (récemment, lors d'une opération de restauration de l'instrument) grâce à la présence suffisante de tuyaux témoins encore en place. On a donc ici un ensemble unique de tuyauterie du XVI^e siècle qui donne à cet instrument une importance exceptionnelle.

Le reste de la tuyauterie présente les caractéristiques des XVII^e et XVIII^e siècles et l'on peut relever les interventions ponctuelles et limitées de facteurs d'orgues comme L. A. Cliquot, L. P. Dallery, ou encore A. L. Suret ...

Tel qu'il se présente aujourd'hui, restauré (en totalité par les facteurs d'orgues Boisseau et Cattiaux, de Béthines), alimenté par des soufflets cunéiformes, ce petit orgue est un merveilleux serviteur de la musique de la fin de la Renaissance et de la période pré-baroque."

OBJETS D'ART

L'église Notre-Dame étonne le visiteur par l'absence d'autel ancien et sa pauvreté en objets d'art : peu de tableaux et de sculptures, pas de tapisseries. Les quelques statues dignes d'intérêt sont malheureusement conservées dans un local clos, pour des questions de sécurité. Certaines de ces statues ont fait l'objet d'une restauration par Laurence Chicoineau en 1998. Citons une représentation de la Sainte-Trinité, en bois polychrome (XVI^e siècle), et un "Saint-Jean-de-Matha", également en bois polychrome (XVII^e siècle.), un "Saint-Vincent" de la même époque, et une "Notre-Dame-de-Pitié" (XVI^e siècle). Les autres statues du groupe, au nombre de quatre, en bois doré (XVII^e siècle), attendent une restauration. Il s'agit d'une "Vierge à l'Enfant", d'un "Saint-Pierre", d'un "Saint-Roch", et d'un ange tenant un reliquaire.

Ces quelques statues ne peuvent donner qu'une idée très imparfaite de la richesse en objets d'art qui a pu être celle de la collégiale à la fin du moyen-âge et au début de la Renaissance. Seul document d'archives à pouvoir nous éclairer, le compte des recettes et dépenses de l'église pour les années 1513 à 1515 ⁽¹⁴⁾, montre la sollicitude avec laquelle les chanoines s'efforcent d'embellir leur église au début du XVI^e siècle. En trois années seulement, est construite la sacristie, remplie une baie ogivale, ouvert un portail dans un mur ancien, peinte

la fresque de l' "Ecce Homo". Et restaurées les voûtes de la nef et des bas-côtés, ainsi que le clocher de plomb et la flèche qui s'élevaient alors à la croisée du transept. On fait venir des "tailleurs d'ymaiges" pour décorer les chapelles de Notre-Dame et de Sainte-Marguerite, sculpter un "Dieu au tombeau", redorer les statues, installer trois nouveaux groupes de sculptures en bois, laver les six anges du chœur et recoller leurs ailes ... Les vitraux ne sont pas en reste : sont restaurées les verrières (aujourd'hui disparues) de la Transfiguration et des Tisserands, et repris le vitrail des Sibylles ...

Quand survient la Révolution, la richesse de l'église en argenterie est encore appréciable. Celle-ci est saisie à l'automne 1792, et envoyée à la Monnaie de Paris le 25 novembre de la même année ⁽¹⁵⁾.

VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE

L'église a été victime de saccages à deux reprises : en 1562, au moment de l'occupation de la ville par les huguenots, et surtout au moment de la Révolution, en 1793, avec la destruction du jubé et de la flèche de croisée du transept.

La physionomie du jubé nous est mal connue, faute de sources d'archives. Il s'élevait vraisemblablement entre les deux piliers de la dernière travée de la nef, délimitant celle-ci et la croisée du transept. Un Christ en croix encadré de la Vierge et de Saint-Jean en décorait la galerie supérieure aménagée en tribune et desservie par des escaliers.

Lors des offices, l'épître et l'évangile étaient lus par les desservants depuis la galerie du jubé, mais la plus importante manifestation dont le jubé servait de cadre était le "salut par personnages", sorte de mystère d'inspiration médiévale sur le thème de l'Annonciation, joué chaque année à partir de 1477 ⁽¹⁶⁾.

Quant à la destruction de la flèche couverte de plomb qui surmontait la croisée du transept, elle est la conséquence d'un ordre émanant du représentant en mission Jean-Pierre Couturier, daté du 27 vendémiaire an II (18 octobre 1793) : "considérant qu'à l'église dite Notre-Dame, il existe deux grands et beaux clochers, (sic) dont l'un est couvert de plomb, évalué à 60 milliers ... que ce clocher est aussi garni d'une grande quantité de fer, tous objets de la plus grande utilité, arrête : que le clocher (sic) de plomb sera démoli, vendu par adjudication." ⁽¹⁷⁾

A la même époque, presque toutes les cloches des églises de la région d'Etampes sont saisies et acheminées à Paris pour être fondues, la jeune armée de la Révolution ayant besoin de canons. Fort heureusement, les deux plus belles cloches de Notre-Dame échappent à ce triste sort : le gros bourdon, daté de 1718, et surtout la cloche "Marie", offerte par Jean de Berry en 1401 ⁽¹⁸⁾.

II. L'INSTITUTION

Collégiale de fondation royale, Notre-Dame est desservie par un chapitre de chanoines présidé par un abbé jusqu'en 1210, puis par un chantre. Le chapitre bénéficie d'importants pouvoirs de justice et de droits, notamment financiers, concédés par le roi. Sont soumis à l'autorité des chanoines, des chapelains et divers officiers.

Le temporel, le revenu affecté à l'entretien de l'église, tant pour les réparations que pour la célébration du service, est administré par un conseil de fabrique. Les opérations comptables sont du ressort des marguilliers.

Enfin, la paroisse est desservie par un curé, souvent assisté d'un vicaire. A la cure sont rattachés des droits et des revenus qui lui sont propres.

ORGANISATION DU CHAPITRE

Dès 1022, date de fondation de l'église par Robert le Pieux, existe un collège de chanoines placé sous la protection royale, "contre toute violence, trouble et exactions des officiers du roy et des seigneurs voisins" ⁽¹⁹⁾. Des terres concédées par le roi, leur assurent des revenus réguliers.

Les armes du chapitre sont "d'azur à une Vierge tenant son Enfant Jésus, le tout d'argent".

Les chanoines forment un collège de douze membres (onze en 1142, dix en 1529) dont le chef est l'abbé. Celui-ci, malgré le titre honorifique qu'il porte, n'est pas un membre du clergé régulier, mais séculier. Jusqu'en 1193, les abbés sont choisis par le roi au sein de sa famille, puis le souverain décide de se réserver la dignité ⁽²⁰⁾. En 1210, le titre d'abbé est supprimé.

En 1529, le nombre de chanoines tombe à dix, du fait de la suppression d'une prébende allouée par Alexandre de la Banière, qui veut que les fonds soient réaffectés à la nourriture et à "l'entretien" de deux enfants de chœur et d'aubes. Cette décision est approuvée par Jean de la Barre, comte d'Etampes, et par François 1^{er} ⁽²¹⁾.

A la différence du curé de la paroisse, qui vit parmi la population, les chanoines vivent en communauté, et sont astreints à la pratique d'observances régulières et de règles et institutions canoniques qui nous demeurent largement inconnues faute de sources.

L'abbé et les chanoines ont des prérogatives précises ⁽²¹⁾. Le premier, chef du chapitre, confère les prébendes vacantes (le droit de percep-

tion de certains revenus ecclésiastiques, en argent ou en espèces), est bénéficiaire des oblations (offrandes faites à Dieu) en deniers et en or, à certaines occasions, et est exempté de donner une caution aux officiers du roi.

Quant aux chanoines, ils ont pouvoir d'élire les officiers de l'église (prévôt ou économe, chevecier ou primicier, chantre ...), et de disposer des biens de celle-ci, avec quelques restrictions, et sont exemptés de la justice séculière, ainsi que du logement des troupes et des taxes imposées par les officiers du roi.

Bon nombre de monastères ou de collégiales de fondation royale ne relèvent pas de l'autorité de l'évêque diocésain, mais du seul pouvoir du roi. Notre-Dame d'Etampes n'en fait pas partie, et relève donc du droit commun, en l'occurrence de la juridiction de l'archevêque de Sens. Plusieurs contestations se font jour à ce propos aux XIII^e et XIV^e siècles.

En 1228, le chantre de Notre-Dame, qui a succédé à l'abbé en 1210⁽²²⁾, prétend ne pas dépendre de la juridiction de l'archevêque, et avoir seul l'autorité sur les chanoines de son église. Un arbitrage rendu par les chanoines de Notre-Dame de Paris, confirmé par une bulle du pape Grégoire IX en 1239, insiste sur les droits de l'évêque et de son archidiacre qui pourront juger les chanoines en matière criminelle et extraordinaire, mais non en matière civile.

Une nouvelle contestation survient en 1309. Lorsque le nouvel archevêque de Sens, Philippe de Marigny, fait savoir au chapitre qu'il fera usage de son droit de visite et de repas gratuit, ainsi que de son droit de correction envers les chanoines, ces derniers se disent exempts de son autorité et font appel au Saint-Siège. Un accommodement financier est trouvé en 1327⁽²³⁾, mais les droits de l'évêque sont soulignés.

BIENS ET DROITS FINANCIERS DU CHAPITRE

Robert le Pieux cède plusieurs biens au chapitre en 1022, donation confirmée par son fils Henri 1er en 1046⁽²⁴⁾. A ces biens sont rattachés des revenus et des droits. Les chanoines entrent ainsi en possession d'une terre à Sainte-Croix, d'un moulin avec ses hôtes (habitants) dans le faubourg de la ville neuve, avec une vigne attenante, de plusieurs alleus (terres non soumises à charges ou redevances) dont un à Fromonvilliers (hameau d'Autruy), du droit de champart (de prélever la dixième gerbe dans la moisson des tenanciers) des cultures royales au-dessus du faubourg Saint-Martin, et d'un arpent et demi de vignes sur le coteau d'Etampes-le-Châtel.

En 1101 et 1104, le roi Philippe 1^{er} complète ces biens par le don du lieu-dit de Bédégon, avec tous droits sur ces habitants. En contrepartie, les chanoines devront y édifier une chapelle dédiée à Saint-Jacques⁽²⁵⁾.

Enfin, par lettres patentes de 1113, Louis VI donne au chapitre le droit de chasse à une bête dans toute l'étendue de la seigneurie, et, en 1171, Louis VII octroie le droit de foire le jour de l'Assomption.

Quand survient la Révolution, le chapitre de Notre-Dame possède encore des biens importants dans la ville et les environs d'Etampes. Citons neuf maisons situées à proximité de l'église, qui servent essentiellement de logement aux dix chanoines encore présents, douze autres édifices de peu de valeur, le petit Moulin de Notre-Dame, dont les origines remontent à la donation royale de 1022, et 242 hectares de terres agricoles avec trois fermes : Bonvilliers, Champdoux et les Granges Notre-Dame. Les revenus proviennent surtout du moulin, loué au meunier Hamouy pour neuf années à compter de 1784, moyennant une redevance de 3220 livres et quelques prestations en nature : canard, chapon, gâteau ...

Les biens du chapitre, saisis en 1790 de même que les autres biens du clergé, sont mis en vente par l'administration au printemps de 1791. Le 11 avril, le meunier Hamouy achète le moulin au prix de 97 500 livres.

POUVOIRS DE JUSTICE DU CHAPITRE

Comme beaucoup de membres de communautés religieuses de fondation royale, les chanoines de Notre-Dame bénéficient à partir de juillet 1568⁽²⁶⁾, du droit de garde gardienne, qui leur permet de ne pas relever des magistrats ordinaires, mais de deux officiers spécialement désignés par le roi : le prévôt de Paris et le bailli d'Etampes. Ce privilège constitue une dérogation à la coutume judiciaire qui veut qu'une affaire soit instruite et jugée par les magistrats compétents installés sur le territoire du litige, en l'occurrence le prévôt d'Etampes. De plus, le chapitre de Notre-Dame obtient le privilège de choisir parmi les deux officiers du roi, celui qui aura à connaître de tel litige. Les chanoines peuvent donc faire instruire et juger une affaire par celui des officiers qui leur semble être le plus proche de leurs intérêts.

Cette protection royale ne s'exerce pas uniquement sur les chanoines, mais également sur leurs familles, serviteurs et employés, qui échappent eux aussi à la justice ordinaire, de même que sur les biens du chapitre. Concernant ces derniers, les sergents royaux sont tenus, par

exemple, de se mettre à la disposition des chanoines pour servir de collecteurs des diverses redevances dues au chapitre par les hôtes et censitaires installés sur ses terres. Dans ce rôle, les sergents ne peuvent cependant user de contraintes envers les débiteurs insolvables ou récalcitrants, ni les menacer d'une peine de prison ou d'une saisie de la terre qu'ils cultivent. Seuls les deux officiers désignés par le roi, soit le bailli d'Etampes et le prévôt de Paris, en ont le pouvoir. Ils ne semblent pas en avoir usé.

Les privilèges de justice concédés en 1568 permettent donc au chapitre d'échapper à la justice ordinaire du prévôt d'Etampes dont la cupidité et la mauvaise foi avaient été cause de nombreuses plaintes de chanoines au cours des décennies précédentes, notamment en 1494, 1495 et 1545⁽²⁷⁾. Fort de son rôle de juge en première instance de toute cause civile et criminelle dans l'étendue du bailliage, le prévôt d'Etampes avait eu à connaître de tous les crimes et délits de quelque importance⁽²⁸⁾ impliquant les biens de l'église et du chapitre. Se réservant de droit l'examen et le jugement des affaires, le prévôt en avait tiré de substantiels gains personnels souvent au détriment de Notre-Dame. A partir de 1568, les lettres royales de garde gardienne mettent fin à ces abus.

D'UN CHAPITRE A L'AUTRE

Les Archives conservent la trace de quelques rivalités qui se sont fait jour entre les chanoines de Notre-Dame et les religieux d'autres institutions. Au-delà de l'aspect anecdotique de telles querelles, souvent mineures, on découvre d'intéressants témoignages sur l'activité des chanoines et sur le déroulement de la liturgie et des cérémonies.

Vers 1118 s'élève une dispute entre les chanoines de Notre-Dame et les moines de Morigny, à propos des paroissiens d'Etampes qui préfèrent se faire enterrer chez les moines, sans doute en raison des frais de sépulture moins élevés. Les chanoines, peut-être inquiets du manque à gagner, portent leur plainte au roi, tandis que les moines, invoquant le droit commun qui permet à tout fidèle de désigner le lieu de sa sépulture, en appellent au pape. Celui-ci leur donne raison, mais le roi prend la défense des chanoines. La querelle, qui menace de devenir une affaire d'Etat, ne s'apaise qu'en 1185, lorsqu'une bulle du pape Luce III précise que *"chacun doit être enterré dans la sépulture de ses ancêtres ... ou dans le lieu qu'il a lui-même choisi en payant (dans ce cas) à la paroisse (de ses ancêtres) le droit accoutumé (à titre de dédommagement)"*⁽²⁹⁾.

A la même époque naît une rivalité entre les chanoines de Notre-Dame et ceux de Sainte-Croix, les seconds étant autorisés par le pape⁽³⁰⁾ à éta-

blir un maître des écoles dans la ville, privilège qui semble avoir été jusque-là un droit exclusif du chapitre de Notre-Dame. Si l'issue de la querelle n'est pas connue, l'affaire a le mérite de nous apprendre qu'une forme d'instruction scolaire existait à Etampes au XI^e siècle, et que celle-ci était administrée par des institutions religieuses.

Les chamailleries entre religieux de Notre-Dame et de Sainte-Croix, pour des questions de préséance, demeurent monnaie courante pendant tout le moyen-âge et la Renaissance, et il faut attendre l'arrêt du Parlement de Paris rendu le 13 septembre 1694⁽³¹⁾, pour que la prééminence des ecclésiastiques de Notre-Dame dans les cérémonies religieuses soit proclamée.

Dès 1675, une sentence du bailli d'Etampes avait contraint les chanoines de Sainte-Croix à assister aux processions ordonnées par le chapitre de Notre-Dame, sous peine d'une amende de 40 livres. L'arrêt de 1694 confirme la sentence et précise que les ecclésiastiques de Sainte-Croix sont incorporés dans l'étendue de la paroisse Saint-Basile, et *"qu'ils n'ont pas de territoire"*, contrairement aux chanoines de Notre-Dame.

Si la collégiale Sainte-Croix est effectivement de fondation royale, elle est moins ancienne que Notre-Dame, puisque sa construction et l'établissement d'un chapitre ont été ordonnés par Philippe Auguste en 1183, soit plus de 150 ans après l'installation de chanoines à Notre-Dame. Certes, les ecclésiastiques de Sainte-Croix se voient reconnaître certains privilèges : affranchissement de dîmes, mise à disposition d'un cimetière particulier destiné à recueillir leur dépouille mortelle et celle de leurs domestiques, faculté de dépendre uniquement de l'autorité hiérarchique d'un doyen qui n'est autre que le curé de la paroisse ..., mais dans les cérémonies religieuses, c'est-à-dire dans le domaine du spirituel, la primauté du chapitre de Notre-Dame est totale. Celui-ci apparaît alors comme la première institution religieuse et morale de la ville. Lors des processions et des prières publiques, les premières places et les plus hautes chaises lui sont réservées.

L'ordre de marche des processions, y compris celles qui ont lieu dans l'enceinte de la collégiale Sainte-Croix, est exclusivement décidé par les chanoines de Notre-Dame. Lors d'assemblées réunissant les religieux des deux chapitres, ceux qui sont membres de l'un et de l'autre (cumul des bénéfices) siègent pour Notre-Dame, non pour Sainte-Croix. Les chanoines de Notre-Dame peuvent citer à comparaître ceux de la collégiale rivale, *"pour y corriger les fautes qu'ils n'auraient (sic) pu ou voulu corriger avec la leur, même de punir selon les canons les clercs de Sainte-Croix, pourvu que la plus grande partie des capitulains (de Notre-Dame) y consentent"*⁽³²⁾.

De plus, les religieux de Sainte-Croix ne peuvent confesser, communier ou baptiser les habitants des paroisses voisines, ni mettre en terre, ni visiter les paroissiens malades, ni donner l'extrême onction, ni assister à un convoi mortuaire, sauf si l'assistance à ce dernier leur est imposée par les chanoines de Notre-Dame.

Enfin, ultime humiliation, les religieux de Sainte-Croix ne peuvent faire publiquement état de la qualité de fondation royale de leur collégiale, ce privilège étant réservé à Notre-Dame.

Maigre consolation, les chanoines de Sainte-Croix obtiennent du conseil royal le 1^{er} décembre 1695, soit près de 130 ans après ceux de Notre-Dame, le droit de garde gardienne qui les soustraient, ainsi que leurs serviteurs, maisons, fiefs et autres biens, à la juridiction ordinaire du prévôt d'Etampes⁽³³⁾.

LES CHAPELAINS

La collégiale est desservie par des chapelains qui ont pour fonction de chanter au chœur l'office canonial avec les chanoines, en échange d'une portion des revenus de l'église, et de desservir certains autels ou chapelles fondés dans l'église sous l'invocation de divers saints⁽³⁴⁾. On ne sait si des chapelains ont été installés dès l'origine de l'église, pour servir de vicaires aux chanoines, mais leur présence est attestée à partir de 1082⁽³⁵⁾.

Le droit de collation (nomination) aux chapellenies est une prérogative du chapitre, chaque chanoine ayant compétence pour une chapelle particulière. En cas de vacance d'une chapellenie, le chanoine préposé à celle-ci avance le nom d'un candidat, à qui le chapitre décide ou non de conférer le bénéfice de chapelain. Le droit de collation est reconnu par l'archevêque de Sens, ainsi qu'en témoigne un acte de 1306⁽³⁶⁾.

Deux chapelains ayant des fonctions extérieures à la collégiale dépendent également de l'autorité du chapitre de Notre-Dame : celui de la chapelle du cimetière Saint-Jean-de-Bézégond, et celui de la chapelle de Saint-Laurent dans l'enceinte du château royal.

Au contraire d'autres clercs de la ville, les chapelains de Notre-Dame sont exemptés de participer aux synodes (assemblées des prêtres du diocèse sur l'ordre et sous l'autorité de l'évêque), ceci afin de leur éviter les frais de déplacement. Ce privilège leur a été concédé par Philippe 1^{er} en 1104. Ils sont alors au nombre de dix.

Les droits des chapelains sont précisés par Philippe de Lévis en 1193. Ils ne peuvent être déplacés d'une chapelle à l'autre, à l'initiative des

chanoines, "que par amour de Dieu et pour l'utilité de l'église". Ce transfert ne peut être effectif qu'après deux avertissements verbaux donnés devant deux ecclésiastiques témoins. S'il estime être lésé par un déplacement, le chapelain peut faire appel à l'arbitrage de l'abbé. Notons qu'au service de chaque chapelle sont attachés des revenus spécifiques qui peuvent parfois varier de manière importante d'un autel à l'autre. Les chapelles richement dotées sont évidemment les plus recherchées.

La cérémonie d'installation des chapelains est bien connue. Les Archives en conservent le détail pour le XVIII^e siècle. Le registre des délibérations du chapitre pour les années 1748 à 1752⁽³⁷⁾, représente un témoignage de premier ordre⁽³⁷⁾. Il montre que pour les chapelles dont les revenus sont les plus substantiels, le droit de collation est systématiquement usurpé par le prince de Conti, duc d'Etampes. Mis devant le fait accompli, le chapitre ne peut que faire des remontrances de pure forme, avant de s'incliner devant la force. Néanmoins, la compétence sacerdotale des chapelains nommés par le duc de Conti ne peut être mise en doute. L'examen attentif de leur parcours professionnel le démontre. Ainsi Fiacre Sergent, désigné en septembre 1748, a été tonsuré à 26 ans, et a obtenu ses lettres de prêtrise en 1747, après une solide formation en théologie.

L'aspect le plus contestable de ces nominations usurpées par le duc d'Etampes, réside peut-être dans le fait que la plupart des nouveaux chapelains cumulent ce bénéfice avec des prébendes et des canonicats dans d'autres institutions religieuses, presque toujours extérieures à Etampes, et qu'ils n'habitent que très rarement dans la ville. Ils sont donc des bénéficiaires "fantômes" qui se contentent de toucher les revenus afférents à la prébende, et certains n'hésitent pas à se faire représenter par un autre clerc lors de la cérémonie d'investiture de la chapellenie. C'est ainsi que pour la chapellenie de Saint-Michel, Jean-François Aubry, prêtre chanoine de Notre-Dame, prête serment le 24 février 1748 en lieu et place du titulaire, Jean-Baptiste Coquentin, absent. Le 20 avril de la même année, on apprend le décès de François Délivré de Gerainville, titulaire de la chapellenie de Saint-Macé, mais non-résident à Etampes en raison de ses fonctions de curé de Leumont dans le diocèse de Bourges. Le 8 mai 1751, on installe le nouveau chapelain de Sainte-Marguerite, Louis Josse Sureau, maître es arts de l'Université de Paris, qui se fait lui aussi représenter, de même que Charles Gerbault, prêtre de Saint-Sulpice à Paris, qui se voit nommer chapelain de Sainte-Catherine par le prince de Conti, le 12 février 1752.

On le constate : contrairement à la ferveur constatée au moyen-âge et à la Renaissance, le service des chapellenies les plus importantes de

Notre-Dame tombe en déshérence, en raison de bénéficiaires absents. Conscient de ce problème, le chapitre de la collégiale demande à plusieurs reprises à l'archevêque de Sens, la suppression pure et simple de certaines chapellenies, et l'affectation des ressources financières ainsi dégagées, à des besoins urgents pour l'église.

Le 30 août 1748 par exemple, les chanoines se réunissent pour constater la vacance de la chapellenie de Saint-Louis dont *“les titulaires se sont dispensés d'y assister depuis un temps immémorial ... Or (la collégiale n'a que) peu d'argent pour élever, instruire et nourrir les enfants d'aube ... et le maître des enfants est décédé en juillet et n'a pu être remplacé car les revenus de sa charge sont insuffisants, ce qui décourage les postulants. (Il se trouve que) le patrimoine de la chapellenie (de Saint-Louis) consiste en 40 arpents de terre ou environ, sis près de Champdoux, paroisse Saint-Martin. (Il serait bien) de supprimer la chapellenie et d'affecter l'économie réalisée ... à la maîtrise pour s'occuper des enfants d'aube ...”* ⁽³⁸⁾.

La cérémonie d'installation d'un chapelain obéit à une codification précise. Le nouveau titulaire du bénéfice prêche tout d'abord serment, puis est conduit à la porte de l'église, et de là au pied du grand autel qu'il baise après avoir prié. L'étape suivante consiste en un temps de recueillement dans une stalle du côté droit du chœur, puis le chapelain est conduit à l'autel de la chapelle dont il aura la charge. Là, à genoux, il prie le saint sous l'invocation duquel est placée la chapelle, puis il baise l'autel. L'ensemble de la cérémonie se déroule en présence de deux témoins pris parmi les paroissiens. La dernière étape voit le chapelain prêter serment une seconde fois devant le chapitre, et s'acquitter du paiement d'un droit d'accès au bénéfice. Le tout est consigné dans le registre des délibérations du chapitre.

LES AUTRES OFFICIERS DE L'ÉGLISE

Des officiers affectés à un service particulier dans la collégiale, les deux principaux sont le prévôt et le chevecier (ou primicier). Le prévôt, également appelé *“économe”*, administre les biens de l'église. Le chevecier, quant à lui, *“prescrit aux diacres et aux autres clercs inférieurs, les leçons des Matines, les Responsoirs et les autres choses qu'ils devoient (sic) dire à l'office. Il avoit aussi le soin du luminaire et de faire sonner les seings, c'est-à-dire les cloches pour assembler les clercs à l'office...”* ⁽³⁹⁾.

Les gages d'autres officiers apparaissent dans l'ordinaire des dépenses de la paroisse. Le compte rendu en 1766 par Marc Antoine Hamouy, chanoine et boursier du chapitre ⁽⁴⁰⁾, fait ainsi état des honoraires versés aux premier et second vicaires du chœur, à l'organiste,

au portecroix, au sonneur, aux deux bedeaux du chœur, au greffier, à la servante de la maîtrise, au pointeur et au perruquier... Au moment de la Révolution ⁽⁴¹⁾, treize officiers travaillent encore pour la collégiale : le maître des enfants de chœur, qui est également premier choriste, le second choriste, le sacristain, qui s'occupe en outre du blanchissement du linge, le serpent, le sonneur, le souffleur de l'orgue, l'organiste, et enfin, le *“housseur des chaises”* et le *“descendeur des châsses”* pour les grandes cérémonies.

CURE ET PAROISSE

Si la juridiction du collège des chanoines s'exerce sur l'église et les officiers qui y sont rattachés, ainsi que sur les biens possédés par la collégiale, et si l'autorité morale des chanoines rayonne sur l'ensemble de la ville, la gestion spirituelle du territoire de la paroisse Notre-Dame, et donc de ses habitants, relève d'une autre institution : elle est confiée aux soins du curé, prêtre subordonné à l'évêque et exerçant de manière permanente. A la différence des chanoines, qui vivent en communauté, le curé vit parmi la population, dont il apparaît comme l'interlocuteur privilégié. Il a *“charge d'âme”* des paroissiens, à qui il administre les sacrements de baptême et de mariage, d'extrême onction, de pénitence et d'eucharistie. Seuls les clercs ayant obtenu le plus élevé des Ordres majeurs, le sacerdoce, ont la faculté d'administrer les sacrements et donc de devenir curé d'une paroisse, d'obtenir le bénéfice d'une cure. Le curé peut être assisté d'un ou de plusieurs vicaires.

A partir du dépouillement des registres paroissiaux de Notre-Dame, nous avons pu établir la liste des curés et vicaires qui ont desservi la paroisse de 1545 à la Révolution. Cette liste est donnée en annexe au livret.

Les revenus de la paroisse ne doivent pas être confondus avec ceux du chapitre. La paroisse possède des biens en propre, administrés par un conseil de fabrique. Parmi ces biens, se détachent la ferme de Lendreville à Ormoy-la-Rivière, avec 23 hectares de terres, et deux maisons à Etampes. Pour les années 1770-1771, les recettes s'élèvent à 6653 livres (loyer, rentes et moissons, droits d'offrande et de patronage, oblations), et les dépenses à 2832 livres. Parmi celles-ci, la portion congrue reversée au curé de la paroisse, le Père Boivin, soit 500 livres ⁽⁴²⁾.

La Révolution voit la liquidation des revenus des membres du clergé. Suite à une décision du directoire du district, est dressée le 18 novembre 1790, la liste des revenus et charges de la cure de Notre-Dame d'Etampes, vouée à la disparition ⁽⁴³⁾.

Les recettes fixes s'élèvent alors à 1780 livres, 4 sols, 2 deniers et 2 poulets ; les dépenses à 211 livres. Le solde est donc nettement positif. Outre les droits d'obits (droits rattachés aux messes célébrées pour le repos de l'âme des morts, 243 livres), et la portion congrue de la dîme payée au curé par le chapitre (700 livres), l'essentiel des rentrées d'argent sont représentées par des rentes foncières et des loyers : 25 livres de loyers pour un demi-arpent de pré loué par un jardinier de St-Pierre, 25 livres de rente et 2 poulets payés par un laboureur de Saclas, une rente foncière à prendre sur l'auberge de la Fleur de Lys, deux autres sur une maison de la rue de la Tannerie et sur une terre labourable au-dessus de la ruelle St-Jean, deux rentes sur les maîtres vanniers d'Etampes, et deux rentes payées par la chambre ecclésiastique de Sens et par l'Université de Paris, cette dernière au titre de la liquidation de la communauté des maîtres tailleurs d'habits d'Etampes.

Toutes ces rentes sont versées à la cure en échange d'une prière perpétuelle pour le repos de l'âme des personnes et des membres de corporations concernées.

Les postes de dépenses sont au nombre de cinq : les honoraires du curé (943 livres), ceux du vicaire (principalement pour les catéchismes, 120 livres), les décimes et commissions (69 livres), une rente aux Célestins de Marcoussis (2 livres), et enfin, les réparations au presbytère (40 livres).

Au total, pour cette année de référence, le bénéfice net de la cure de Notre-Dame (1569 livres) apparaît équivalent à celui de la cure de Saint-Martin (1469 livres) et supérieur à celui des cures de Saint-Basile (817 livres) et de Saint-Gilles (1188 livres). A titre de comparaison, les petites paroisses des environs d'Etampes disposent de bénéfices nettement moins confortables : 650 livres pour Saint-Yon, 500 livres pour Courdimanche... ⁽⁴⁴⁾.



Transept sud : détail de la frise, 1160-1180

III. LA DÉVOTION

Dès sa fondation, la collégiale voit affluer vers elle les dons, legs et rentes, sous les formes les plus diverses, tant à l'initiative des humbles que des puissants. Quelque soit la qualité des donataires, tous font montre des mêmes intentions, poursuivent les mêmes buts : marquer leur attachement à l'Eglise et à leur église, répondre au devoir d'aumône, chercher ou faciliter le salut de leur âme.

DONS, LEGS, RENTES ET FONDATIONS

Les "Antiquitez de la ville... d'Etampes" de Basile Fleureau, regorgent de titres de donation et de lettres de rentes au bénéfice de Notre-Dame. Rappelons que la fondation de l'église elle-même, et l'institution d'un collège de chanoines, sont des actes de dévotion, l'expression de la foi qui anime Robert le Pieux et ses successeurs. Le roi, par les nombreux droits et biens qu'il concède à la collégiale, est d'ailleurs le premier bienfaiteur de l'église.

Cette dévotion royale trouve une de ses formes particulières d'expression, en l'établissement de chapellenies. En octobre 1254 par exemple, Saint-Louis fonde une chapelle dédiée à Saint-Denis, "pour (sa) particulière dévotion à cette église, et pour le soulagement" de ses proches. Le chanoine affecté à cet autel a l'obligation de célébrer une messe quotidienne et perpétuelle, et ne peut cumuler ce bénéfice avec un autre : il doit exclusivement se consacrer à la prière en faveur du roi et de sa famille. A la chapellenie est rattachée une rente de 13 livres par an. L'année suivante, Saint-Louis fonde un second autel de Saint-Pierre en la collégiale, auquel sont rattachées les mêmes obligations, cette fois pour le repos de l'âme de sa mère, Blanche de Castille.

Nous savons que ces deux chapellenies sont encore actives en 1579, et que les commandements du roi sont respectés, à l'exception du montant de la rente, ramené à 12 livres annuelles par Henri III en 1579, par esprit d'économie ⁽⁴⁵⁾.

A l'imitation du roi, les seigneurs apanagistes d'Etampes établissent eux-aussi des chapellenies dans la collégiale ; ainsi Louis d'Evreux en mars 1312, à l'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul, pour le repos de son âme, et à l'autel de Saint-Denis, pour sa femme Marguerite d'Artois. La messe doit être célébrée tous les dimanches ainsi que quatre fois en semaine et à l'occasion des grandes fêtes. La dotation des deux chapellenies est de 30 livres tournois de rente perpétuelle et annuelle. La collation des chapelains n'est pas laissée à l'initiative du chapitre, mais à la discrétion du comte et de ses successeurs. Les chanoines de Notre-Dame sont néanmoins autorisés à punir les chapelains coupables de négligences.

Nombreuses sont également les fondations de messes, dont la plus célèbre est celle due à Louis II d'Evreux, en 1368⁽⁴⁶⁾. Cette messe quotidienne est encore chantée tous les jours à la fin du XVII^e siècle, au moment où Basile Fleureau écrit que *“les motifs qui ont porté ce prince à faire cette fondation sont, premièrement, le désir d'augmenter le service divin en l'église, deuxièmement, sa dévotion particulière à la Sainte-Vierge, et troisièmement, la considération des ruines et des guerres dont la France avait été affligée pendant plusieurs années, spécialement aux environs de Paris, (et qui) avaient causé aux biens de cette église, d'être diminués (le revenu ne pouvait plus fournir suffisamment pour la nourriture et l'entretien des chanoines, chapelains et autres ecclésiastiques, et plusieurs avaient été contraints par pauvreté, d'abandonner le service de cette église, pour aller chercher ailleurs de quoi subsister honorablement).*

Cette fondation portait (sic), qu'il sera chanté tous les jours à perpétuité, une messe ... au grand autel de l'église, ... la première avant toutes les autres messes ... Et parce qu'il est très juste que ceux qui travaillent au service de l'autel, en retirent de quoi pouvoir vivre, il donne pour la fondation ... de cette messe, cent livres ... de rente converties en pain ...”, à prendre sur des terres sises aux environs d'Etampes.

D'autres dons proviennent de fidèles moins fortunés, ainsi un nommé Salomon, médecin, qui au XII^e siècle, cède *“en pure aumône, une terre aux chanoines de Notre-Dame et de Saint-Martin”*⁽⁴⁷⁾, ou en 1515, le drapier Pierre Hue, l'épicier Jean Chandelier, et le boucher Jehan de Linerote, qui versent respectivement 20, 10 et 60 sols parisis à l'église, *“pour la fondation de messes basses”*⁽⁴⁸⁾.

N'oublions pas les dons versés par les confréries religieuses et les corporations de métiers, que ce soit en nature, en argent ou sous la forme d'œuvres d'art, telle la verrière offerte par les tisserands à la fin du XV^e siècle, aujourd'hui disparue.

LA VENERATION DES CORPS-SAINTS

Saint Can, Saint Cantien et Sainte Cantienne sont les saints patrons d'Etampes⁽⁴⁹⁾. Jeunes nobles de confession chrétienne, persécutés à ce titre par l'empereur Dioclétien, ils doivent quitter Rome pour Aquilée, près de laquelle ils sont livrés au martyr, vraisemblablement le 31 mai 304, pour avoir refusé d'abjurer leur foi et d'adorer les anciennes idoles. Leur mise à mort par décapitation au lieu-dit Aquae gradatae, aurait donné lieu à un miracle : du lait, et non du sang, se serait échappé de leur cou.

Une grande partie de leurs reliques auraient été ramenées de Rome par Robert le Pieux entre 1016 et 1020. Suite à une nouvelle transla-

tion, on les retrouve à Sens en août 1249. L'archevêque Gilon de Cornu fait alors don d'une partie des corps-saints à la collégiale Notre-Dame. Une châsse magnifique les abrite, mais celle-ci est perdue lors du sac de la ville en 1652. Les reliques échappent cependant au pillage, mais non à la politique antichrétienne de la Convention sous la Révolution. Elles sont brûlées en 1793, à l'exception d'un petit ossement qu'une fidèle parvient à sauver. Celui-ci est conservé dans une châsse en cuivre depuis 1832.

Sous l'Ancien Régime, le jour de la fête des trois saints (31 mai), le lundi de Pâques et le mardi de Pentecôte, étaient le théâtre d'importantes cérémonies, notamment d'une procession à laquelle participaient tous les membres du clergé de la ville⁽⁵⁰⁾.

Une huile sur toile représentant le martyr des trois saints, non signée et datée (XVII^e siècle) est visible dans une des chapelles qui prolongent les collatéraux sud. Elle a fait l'objet d'une restauration par Françoise Le Corre en 1998.

UNE CEREMONIE RELIGIEUSE AU XV^e SIECLE : LE SALUT PAR PERSONNAGES

Grâce à dom Fleureau, nous savons à quoi pouvait ressembler une cérémonie religieuse particulièrement colorée de la fin du moyen-âge : le *“Salut par personnages”*⁽⁵¹⁾. Ce *“grand couvre-feu”* avait été fondé en 1477 par Jean Huë, doyen de la faculté de théologie de Paris et grand doyen de Sens. Chaque année, à l'Ascension, *“on habillait deux enfants de chœur, l'un en fille, qui représentait la Sainte Vierge, et l'autre qui représentait l'Ange Gabriel, qui lui annonçait le Mystère de l'Incarnation. Tous les ecclésiastiques allaient processionnellement au-dessous des orgues, où ils chantaient divers motets convenables à la solennité. Cependant, les deux enfants habillés montaient au jubé. Celui des deux qui représentait l'ange, se plaçait au bout du même jubé, du côté de l'Evangile, et celui qui représentait la Vierge, se mettait du côté de l'Epître, à l'autre bout. Et après que les prêtres aient chanté, ils chantaient à leur tour, en forme de dialogue, l'Evangile qu'on lisait à la messe de ce jour. Ensuite, tous passant par dedans le chœur, disaient le De Profundis, pour le repos de l'âme du Fondateur, et jetaient de l'eau bénite sur la tombe sous laquelle son corps repose devant le grand autel.”*

LES FUNERAILLES DE JEAN DE FOIX ET LE PASSAGE DU CORPS D'ANNE DE BRETAGNE

A la fin du moyen-âge et au début de la Renaissance, Notre-Dame vit également l'organisation de cérémonies funèbres de grande ampleur.

Ainsi, vers le 10 novembre 1500, le corps de Jean de Foix, comte d'Etampes, fut solennellement inhumé dans un petit caveau dégagé pour l'occasion dans le chœur de l'église entre le grand autel et une statue du comte d'Evreux (aujourd'hui disparue)⁽⁵²⁾.

“Les obsèques furent faites avec le plus de pompe et de magnificence qu'il fut possible aux habitants. Les échevins y assistèrent en habit de deuil, qui leur fut fourni aux dépens de la ville ; les officiers de justice, la noblesse, et une grande multitude du peuple de la ville, et des lieux voisins, y participèrent.”

Le 9 janvier 1514, la reine Claude de France, épouse de Louis XII et comtesse d'Etampes, décéda au château de Blois. Les habitants d'Etampes, grandement affectés par la nouvelle, organisèrent spontanément des prières publiques pour le repos de son âme. Il fut décidé de conduire son corps à la nécropole royale de Saint-Denis, en suivant la route d'Orléans à Paris et en faisant une halte à Etampes.

“Pour recevoir avec honneur le corps de leur comtesse, (les habitants de la ville) tendirent de drap noir le chœur de l'église Notre-Dame, avec des bandes de velours chargées d'écussons aux armes de la défunte, et dressèrent au milieu un lit de parade, avec un ciel de damas noir au-dessus, lui aussi chargé d'écussons. Les officiers de justice et les échevins, vêtus de robes, et les chaperons, (vêtus) de deuil, suivis d'une multitude incroyable du peuple, reçurent le corps à la porte de la ville. On le porta sous un dais dans l'église qui fut toujours éclairée d'une grande quantité de flambeaux. On y chanta les suffrages et les prières ordonnés pour les morts, et après cela, on la reconduisit avec la même pompe hors de la ville, du côté de Paris ...”⁽⁵³⁾.



Ange latéral du grand autel, bois polychrome, XVIII^e siècle

NOTES

- (1) Les Cathédrales de France / Auguste RODIN. - Paris : Armand Colin, 1931. p. 85-91.
- (2) Titre de Henri Ier, daté de 1046, cité par Dom Basile FLEUREAU, in : Les Antiquités de la ville et du duché d'Etampes, Paris, Coignard, 1683, p. 290.
- (3) Vita Roberti regis / HELGAUD. - Paris : Impr. Nat., 1899. p. 115
- (4) dom FLEUREAU, op. cit. (2), p. 288.
- (5) Ces dernières mesures sont données par Léon MARQUIS, in : Les Rues d'Etampes et ses Monuments, Etampes : Brière, 1881, p. 276.
- (6) Et non pas en 1353 comme l'affirme Léon MARQUIS, op. cit. (5).
- (7) Le mobilier du Chœur de l'église Notre-dame au moyen-âge / Louis-Eugène LEFEBVRE - Annales du Gâtinais, tome 31, 1913, p. 8 à 43.
- (8) Léon MARQUIS, op. cit. (5), p. 280.
- (9) Le Portail Royal de Notre-Dame d'Etampes / Markus SCHLICHT - Etampes : Archives communales, 1996, p. 7.
- (10) Voir M. SCHLICHT, op. cit. (9), p. 14.
- (11) La Légende Dorée / Jacques de VORAGINE - Paris, 1902.
- (12) Les pèlerinages, prières ... - Paris : Doublet ; Etampes : Sacristie de Notre-Dame, 1819.
- (13) Fonds d'Archives anciennes, cote AA 178.
- (14) Voir op. cit. (13).
- (15) La liste de l'argenterie est donnée par Léon MARQUIS, op. cit. (5), p. 272 et 273.
- (16) Décrit par dom FLEUREAU, op. cit. (2), p. 189.
- (17) Lettre reproduite dans L. MARQUIS, op. cit. (5), p. 276.
- (18) Pour la description des cloches, v. L. MARQUIS, op. cit. (5), p. 279 et 280.
- (19) Diplôme de Philippe Ier de 1082, in : PROU, Recueil des actes de Philippe Ier - Paris, 1882, p. 276.
- (20) Dom FLEUREAU, op. cit. (2), p. 350. Voir l'annexe 1, liste des abbés de Notre-Dame, en fin de livret.
- (21) Dom FLEUREAU, op. cit. (2), p. 291.
- (22) Voir liste des chantres donnée en Annexe 2.
- (23) V. D. FLEUREAU, op. cit. (2), p. 332.
- (24) Texte de la confirmation in : FLEUREAU, op. cit., p. 290.
- (25) Voir PROU, op. cit. (19), p. 378.

- (26) Voir DUPIEUX, Les Institutions royales au pays d'Etampes, Versailles, 1931, p. 156.
- (27) Archives Nationales, Papiers des Princes, Apanage d'Orléans, R4 1019.
- (28) Dont la valeur pouvait être estimée comme supérieure à 60 sols parisis.
- (29) Cité par D. FLEUREAU, op. cit. (12), p. 492.
- (30) Bulle de Luce III donnée à Vérone le 26 juillet 1183. Arch. Nat., Registres du parlement, Apr. din. X1a 8318, Fol. 518.
- (31) Arrêt du Parlement de Paris du 13 septembre 1694, servant de règlement pour les doyen, chantre et chanoines de l'église royale et collégiale de Sainte-Croix d'Etampes, contre les chantre et chanoines ... de Notre-Dame.
Édité par : Jean Julien, Paris, 1694, 19 p. Conservé aux Archives communales d'Etampes, cote FLM 27.
- (32) Op. cit. (31), p. 6.
- (33) Arrêt du Conseil du Roi confirmé par la Parlement de Paris le 23.01.1696. Voir op. cit. (31).
- (34) D. FLEUREAU, op. cit. (2), p. 300.
- (35) D. FLEUREAU, op. cit. (2), p. 337.
- (36) D. FLEUREAU, op. cit. (2), p. 340.
- (37) Archives anciennes d'Etampes, cote AA 16.
- (38) V. op. cit. (37)
- (39) D. FLEUREAU, op. cit. (2), p. 296.
- (40) A.M.E., AA 178
- (41) Administration de la fabrique pour 1791, A.M.E., 5P3.
- (42) Voir op. cit. (40).
- (43) A.M.E., Fonds Révolution, 5P2.
- (44) Voir op. cit. (43).
- (45) D. FLEUREAU, op. cit. (2), p. 106 et 107.
- (46) Idem, p. 315.
- (47) Idem, p. 106.
- (48) Comptes de la fabrique de Notre-Dame pour les années 1513 à 1515, A.M.E., AA 178.
- (49) Voir FLEUREAU, op. cit. (2), p. 315 à 327.
- (50) Pour le détail de la procession, voir L. MARQUIS, op. cit. (5), p. 266 et 267.
- (51) FLEUREAU, op. cit., p. 189.
- (52) Idem, p. 198.
- (53) Idem, p. 210 et 211.

ANNEXE 1

LISTE DES ABBÉS DE NOTRE-DAME (1082-1193)

| | |
|--------------------|---|
| BERNODALIUS | : premier abbé connu mentionné dans une chartre de Philippe 1 ^{er} de 1082. |
| PAYEN | : mentionné par une bulle de Calixte II de 1118. |
| HENRI DE FRANCE | : troisième fils de Louis VI, d'abord abbé de Saint-Spire de Corbeil (v.1137), puis de Notre-Dame d'Etampes, puis évêque de Beauvais (1147) |
| PHILIPPE DE FRANCE | : second fils de Louis VI, archidiacre de l'église de Paris en 1171, puis abbé de Notre-Dame d'Etampes. |
| JEAN de LA CHESNE | : vers 1180. |
| ODON CLEMENT | : mentionné en 1185 (bulle de Luce III) et en 1193 (statut de Philippe Auguste). Dernier abbé de Notre-Dame d'Etampes. |
| Source | : dom Basile Fleureau : Les Antiquitez ... d'Etampes ..., Paris, Coignard, 1683, p. 350 |

ANNEXE 2

LISTE DES CHANTRES DE NOTRE-DAME (1210 - 1665)

| | |
|--------------------------|--------------------------------------|
| GUILLAUME | : mentionné en 1210, 1226 et 1229 |
| JUARD de LUNARIS | : ment. en 1343 |
| JEAN de SEULEVILLE | : décédé en 1406 |
| PIERRE HUE | : ment. en 1416 |
| JEAN SADURE | : ment. en 1431 |
| JEAN des MAZIS | : décédé en 1456 |
| JEAN de BARRE | : |
| QUENTIN du BOIS | : décédé en 1466 |
| JEAN OLIVIER | : décédé en 1481 |
| JEAN BAUDEQUIN | : |
| JEAN LAVASSEUR | : 1500-1510 |
| NOEL HUE | : 1510-1516 |
| JEAN GUICHARD | : 1516-1517 |
| RENE LESOURD | : décédé en 1553 |
| LOUIS GUIBOUT | : 1553-1556 |
| LAURENT BOITRON | : |
| LOUIS GUIBOUT | : frère du précédent, décédé en 1572 |
| GUILLAUME CHASSECUILLIER | : 1601-1633 |
| PIERRE EGAL | : 1633-1638 |
| PIERRE MEUNIER | : 1638 - après 1683. |

Source : D.B. FLEUREAU, op. Cit., p. 350.

ANNEXE 3

LISTE DES CURÉS ET VICAIRES DE LA PAROISSE NOTRE-DAME (1545 - 1792)

La qualité de chaque desservant est précisée après son nom, dans la mesure où elle est connue. Les dates entre parenthèses correspondent aux années d'exercice du desservant, éventuellement complétées par la date de son décès ou de son inhumation.

| | |
|-------------------|--|
| LEGENDRE | (1545-1575) |
| DUBREIL | (1546-1555) |
| FOUCHER | (1565-1566) |
| DEMES | (1552-1580) |
| PAPILLON | (1566-1570) |
| DRAPPIER | (1576-1577) |
| GUYTON | (1578-1597) |
| HAMOYS | (1579-1585) |
| FONTAINE | (1580-1595) |
| CHASSELYER | (1580) |
| COLLEAU | (1585-1586) |
| GENDROT | (1586) |
| DESCHALLATZ Denis | (1586) |
| DRAMART Cantien | (1587-1589) |
| DALBYS | (1588-1589) |
| MARTIN Jehan | (1593) |
| MACÉ Guillaume | (1594) |
| THIBAULT Thomas | (1595) |
| SANGUIN | (1597) |
| DEPARVILLE | vicair (1597) |
| TAMBCHELLE Pierre | prêtre et chapelain de Saint-Nicolas en l'église Notre-Dame (1597) |
| PERDYON Toussaint | curé (1597-1607) |
| LANGLOIS | (1598-1600) |
| REGNAULT | prêtre (1600-1607) |
| JOLLEAU | prêtre (1603) |
| BRETON M. | prêtre (1603-1604) |
| BARON Pierre | (1604) |
| PROUVENSAL | (1605) |
| HORMIÈRE | (1605-1607) |
| BARRAT | (1607-1621) |
| MEAUVOIX M. | curé (1611-1624) |
| BACHELIER | (1622-1626) |
| HOCHEREAU Jean | curé (1624-1652) |

| | |
|----------------------|--|
| GUISENET René | chantre chanoine (1652-1664) |
| DUCET Jacques | curé (1652-1669) |
| TOUCHARD | (1655) |
| DEFFRESCHES | vicair (1664-1669) |
| CHASSECUILLIER | (1666-1668) |
| GUERTON | (1668-1676) |
| PAVILLON | chapelain et vicair (1676) |
| THIÉBAULT | prêtre chapelain, sacristin et vicair (1676) |
| FERRY | curé (1678-1679) |
| SIMONNEAU | prêtre chanoine de Sainte-Croix, chapelain et vicair de Notre-Dame (1679-1680) |
| FROTIN Ch. Maurice | curé (1679-1680, inhumé le 8.06.1681) |
| GENEST | vicair (1680) |
| ROLAND Etienne | curé (1680-1701, inhumé le 7.01.1701) |
| ARCHAMBAULT | chapelain (1684) |
| FELTRE | vicair (1689) |
| R. ROGER | vicair (1689-1690) |
| PARIZOT | vicair (1698-1709) |
| GUYONNET (de) | chef chantre et chanoine (1700-1701) |
| LE MAISTRE Guillaume | curé (1701-1742, inhumé dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine en Notre-Dame le 15.12.1742) |
| DÉLIVRÉ | (1702-1710) |
| VANET | chapelain (1704-1707) |
| BRICONNET | (1709) |
| HARDY | (1709-1710) |
| LAMBERT François | (1711-1713) |
| PERTHUIS Etienne | prêtre vicair de Saint-Basile en l'absence des curés et vicaires de Notre-Dame (1714-1715) |
| VOIZOT Bernard Cl. | chanoine de Sainte-Croix, chapelain de Saint-Louis en Notre-Dame (1716-1743) |
| DAVID | chanoine (1718-1734) |

| | |
|---------------------|---|
| Pierre OLIVIER | chanoine de Notre-Dame (1731-1739), inhumé devant l'autel de saint-Louis en Notre-Dame le 26.04.1739) |
| LAUSMONIER Gérôme | chantre (1738) |
| MÉZIÈRES | chanoine, chef chantre (1740-1760) |
| AUBRY | chanoine (1742) |
| VOIZOT Bernard-Cl. | curé (1743-1755, décédé le 26.05.1755) |
| DURAND | vicair (1743-1745) |
| HAMOUY | chanoine (1745-1748) |
| MAITROT François | chapelain de Saint-Eloi en Notre-Dame (1749-1764, inhumé le 28.08.1764) |
| GANDON Jean-Jacques | chapelain de Saint-Barthélémy en Notre-Dame (1753, inhumé le 26.09.1762) |
| BOIVIN | curé (1755-1791) |
| GILBON | chanoine (1763) |
| PERIER | vicair (1763-1764) |
| PILON | chanoine et vicair (1767-1769) |
| PICOU | vicair (1783-1788) |
| GREGY | chanoine et vicair (1783-1791) |

Source : registres paroissiaux de Notre-Dame, série 1E.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I - SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES MUNICIPALES D'ETAMPES, FONDS ANCIEN

- AA6 - Procès-verbal de visite à Etampes de Martin de Bellefare, conseiller du roi, et d'arbitrage entre les habitants du marché Saint-Gilles et le chapitre de Notre-Dame au sujet d'une rente, 7 novembre 1471.
- AA 118 - Procès-verbal d'arpentage ... de la paroisse Notre-Dame, 1785 ou environ.
- AA 178 - Compte de Jean GUYCHAT, prêtre chanoine ... de Notre-Dame, Jehan PARIS le jeune, drapier, et Robert CHASSE-CUISIER, gouverneur de la fabrique, 1513 - 1515.
- AA 179 - Cinq indulgences d'Urbain VIII, 1635 - 1642, et d'Innocent XI, 1680, en faveur de l'église d'Etampes.
- AA 296 - Copie des instructions d'ordre liturgique aux curés sur l'organisation et la célébration des mariages, XVIII^e siècle.
- AA 337 - Etat des objets d'or et d'argent et argenterie d'église déposés à l'hôtel de ville, 1789 - 1792.
- AA 401 - Registre des délibérations du chapitre de Notre-Dame, 1748 - 1752.
- AA 402 - Compte de Marc-Antoine HAMOUY, chanoine et boursier de Notre-Dame, 1765 - 1766.
- AA 403 - Compte de Marc-Antoine HAMOUY, chanoine et boursier de Notre-Dame ..., 1770 - 1771.

ARCHIVES MUNICIPALES D'ETAMPES, FONDS REVOLUTION

- 1.K.1.1 - Copie du cahier de doléances de l'ordre du clergé du bailliage d'Etampes, 1789.
- 5.P.1 - Déclarations de serments des curés et vicaires des communes du district, 1791 - 1792.
- 5.P.2 - Liquidations des revenus de la cure de l'église Notre-Dame, 1791.
- 5.P.3 - Compte des paroisses d'Etampes, an 2 - an 5.

II SOURCES IMPRIMEES

GENERALITES

- CHATELLIER (L.) Le Catholicisme en France : 1500 - 1650, SEDES, 1995.
- CHAUNU (P.) Eglise, culture et société. Essai sur Réforme et Contre-Réforme : 1517 - 1620, SEDES, 1995.
- CAHIERS DE FANJEAUX Le Monde des chanoines : XI^e - XIV^e siècle, Privat, 1989.
- BECQUET (J.) La Vie canoniale en France du X^e au XII^e siècle, Variorum, 1985.
- CHEVALIER (M.) La France des cathédrales, Ouest-France, 1997.
- DUBY (G.) Le Temps des cathédrales, l'art et la société, 980 - 1420, Gallimard, 1978.
- DUBY (G.) Dames du XII^e siècle, vol.3 : Eve et les prêtres, Gallimard, 1996.
- ERLANDE-BRANDENBURG (A.), La Cathédrale, Fayard, 1989.
- GRODECKI (L.) Architecture gothique, Gallimard-Electa, 1992.
- KUBACH (H.-E.) Architecture romane, Gallimard-Electa, 1992.
- PONTAL (O.) Les Conciles de la France capétienne jusqu'en 1215, CNRS Ed., CERF, 1995.
- LOUPÈS (P.) La Vie religieuse en France au XVIII^e siècle, SEDES, 1994.
- TAVENEAUX (R.) Le Catholicisme de la France classique : 1610 - 1715, SEDES, 1994.

NOTRE-DAME

ARCHITECTURE ET OBJETS D'ART

- DUMOULIN (Pierre) Orgues de l'Ile-de-France, tome 2 : inventaire des orgues ... de l'Essonne : Etampes : église Notre-Dame, Paris, Aux Amis des livres, 1991.
- LEFEBVRE (Louis-Eugène) Le Portail Royal d'Etampes, Etampes, Lecesne-Allien, 1906.
- LEFEBVRE (L. E.) Le Portail Royal d'Etampes et la doctrine de Saint-Irénée sur la rédemption, Paris, Picard, 1915.

- LEFEBVRE (L. E.) La Façade occidentale, portails et fortifications de l'église Notre-Dame, Paris, Picard, 1907.
- LEFEBVRE (L. E.) Le Miracle de la Visitation de Notre-Dame et l'aumonerie de l'église Notre-Dame ..., Paris, Picard, 1913.
- LEFEBVRE (L. E.) La Cloche de Jean de Berry à l'église Notre-Dame ..., Paris, Picard, 1913.
- LEFEBVRE (L. E.) La Démolition du jubé de l'église Notre-Dame ..., Paris, Picard, 1923.
- LEFEBVRE (L. E.) Les Inscriptions prophétiques dans le vitrail des Sibylles ..., Paris, H. Champion, 1910.
- LEFEBVRE (L. E.) Peintures décoratives du temps de Jean de Berry dans l'église Notre-Dame., Versailles : Aubert, 1907.
- LEFEBVRE (L. E.) Oeuvres d'art diverses disparues ou existantes dans les églises d'Etampes ..., Paris, Picard, 1912.
- LEFEBVRE (L. E.) Le Mobilier du chœur de l'église Notre-Dame pendant le moyen-âge ..., Paris, Picard, 1913.
- LEFEBVRE (L. E.) Peinture murale ... du martyr de Sainte-Julienne : XV^e - XVI^e siècle, Montdidier, Bellin, 1912.
- LEFEVRE-PONTALIS (Eugène) Les Campagnes de construction de Notre-Dame d'Etampes, Caen, Delesques, 1909.
- MARQUIS (Léon) Les Rues d'Etampes et ses monuments, Etampes, Brières, 1881.
- PEROUSE de MONTCLOS (Jean-Marie), Le Guide du patrimoine d'Ile-de-France, Paris, Hachette, 1992.
- RAGUENET (A.) L'église Notre-Dame à Etampes, Paris, Lib. imp. réunies, 1900.
- RODIN (Auguste) Etampes : Notre-Dame, in : Les Cathédrales de France, Paris, A. Colin, 1931.
- SCHLICHT (Markus) Notre-Dame d'Etampes, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art médiéval, Université de Paris X Nanterre, 1994.
- SCHLICHT (Markus) Le Portail royal de Notre-Dame d'Etampes, Etampes, Archives communales, 1996.

NOTRE-DAME : INSTITUTION ET DEVOTION

- BILLARD (Michel) Eglises et Chapelles d'Etampes, Etampes, Soleil natal, 1988
- BONVOISIN (Abbé) Notes historiques sur le culte et les reliques des Saints martyrs Can, Cantien et Cantienne..., Versailles, Le Beau, 1866.
- BOUVIER (Abbé) Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens, Paris, Picard, 1911.
- DESRUES (Abbé) Les Saints martyrs : drame sacré, Etampes, Humbert-Droz, 1893.
- ETAMPES-HISTOIRE Etampes en Révolution : 1789 - 1799, Le Mée-sur-Seine : Amattéis, 1989.
- FLEUREAU (dom basile) Les Antiquitez de la ville et du duché d'Etampes ..., Paris, J. B. Coignard, 1683.
- GELIS (Jacques) Les Corps-Saints d'Etampes : la fin d'un culte populaire, in : ETAMPES-HISTOIRE / Le Pays d'Etampes au XIX^e siècle, Le Mée-sur-Seine, Amattéis, 1991.
- GUIBOURGÉ (Chamoine Léon) Etampes, Ville Royale, Versailles, 1957, rééd. Editions de la Tour Gile, 1997.
- JABINEAU DE LA VOÛTE Mémoire pour les curés et marguilliers de la paroisse Notre-Dame d'Etampes, contre les chantres, chanoines et chapitre de la même église, Paris, Delaguette, 1752.
- LECOMTE (Maurice) Un conflit religieux à Etampes au XVIII^e siècle, Fontainebleau, Bourges, 1905.
- LEGRAND (Maxime) Compte de recettes et dépenses de la fabrique de Notre-Dame pour 1513-1515 (transcription), Fontainebleau, Bourges, 1907.
- SAINT-PÉRIER (René de) Le graduel de la Congrégation de Notre-Dame d'Etampes, Etampes, Terrier, 1920.

Document édité par les Archives Municipales d'Etampes

Textes et photographies :

Clément WINGLER

Saisie :

Denis KRYS

Conception et impression :

Imprimerie municipale d'Etampes

1^{ère} édition - Juillet 1998

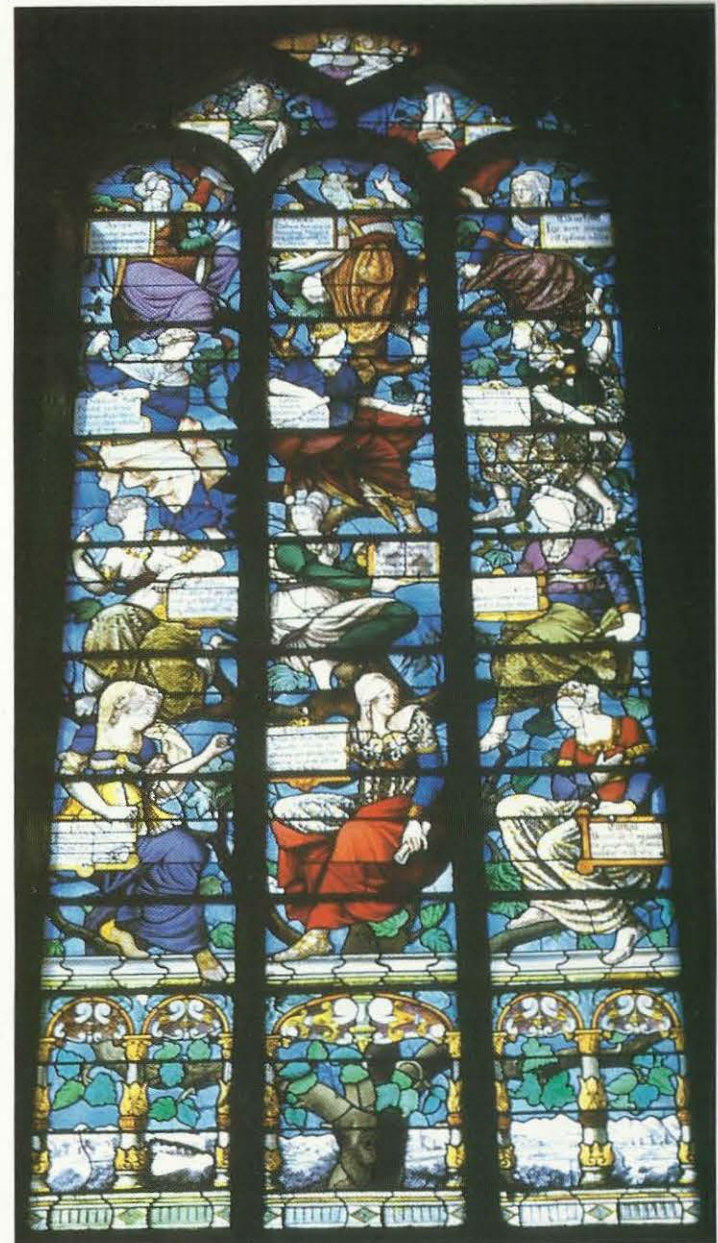
Sous l'égide :

de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville d'Etampes

Directeur : Patrick DAGUENET

et avec l'aimable coopération de la Direction de la Communication

Directeur : Jacques SEBAOUN



Vitrail des Sibylles, collatéral nord, XVI^e siècle